



CCN 66

Une négociation pour acter le principe de filière

Le 4 mars 2009

La CFDT PROPOSE :

un système de classification basé sur la qualification.

Aujourd'hui 5 niveaux de qualification existent, la CFDT propose de classer les emplois par rapport à ces niveaux et de rajouter 2 niveaux de classification : un pour les sans qualification et un supplémentaire pour les niveaux III.

Ces niveaux de classification ou positions d'emploi doivent correspondre à des rémunérations. Nous devons définir chacun des emplois et les classer dans des filières.

Nous proposons de séparer les positions d'emploi de façon suffisante pour pouvoir y intégrer une rémunération supplémentaire en fonction d'éléments particuliers

Pour la CFDT, l'ancienneté doit être à part des classifications.

Il aura fallu consacrer une CNPN pour que l'ensemble des partenaires sociaux actent le principe d'aborder la négociation sur les classifications par des filières.

Une lenteur due à la crainte pour certains de perdre le contenu des annexes.

La CFDT a du, faute de réponse des employeurs, expliquer que les dispositions des annexes ne concernent pas les classifications et les rémunérations continueront de s'appliquer en attendant la suite des négociations.

Augurons que la suite des négos s'accélère pour qu'enfin l'Acte 1 aboutisse.